

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Lundi 22 Octobre 2018**

Présents :

Présents :

- Commune de BROUSSES et VILLARET : Mme Danièle NICOLAOU
- Commune de CAUDEBRONDE : Mr Cyril DELPECH
- Commune de CUXAC-CABARDES : Mr Paul GRIFFE - Mr Jean Pierre BOUISSET - Mr Jean-Baptiste FERRER - Mr Laurent RIVES
- Commune de FONTIERS-CABARDES : Mr Christian JIMENEZ
- Commune de FOURNES CABARDES : Mr Guy CHIFFRE - Mr Sylvette RIEUSSEC
- Commune de FRAISSE CABARDES :
- Commune des ILHES CABARDES :
- Commune de LABASTIDE ESPARBAIRENQUE :
- Commune de LACOMBE : Mme Martine DOREMUS - Mr Robert PRADES
- Commune de LAPRADE :
- Commune de LASTOURS : Mr Jean-Louis TEISSIE
- Commune de LATOURETTE CABARDES : Mr Jean-Claude PECH
- Commune de LES MARTYS : Mr André GUITARD
- Commune de MAS-CABARDES : Mr Denis LE COZ
- Commune de MIRAVAL-CABARDES :
- Commune de PRADELLES-CABARDES :
- Commune de ROQUEFERE :
- Commune de SAINT DENIS : Mr Gérard BONNAFOUS
- Commune de SAISSAC : Mr Eric BETEILLE - Mr HERRERO David - Mr Philippe HORTALA - Mr Eric MICHEL
- Commune de SALSIGNE : M Stéphane BARTHAS
- Commune de TRASSANEL :
- Commune de VILLANIERE : Mme Mireille GARCIA - Mme Josette MONTECH
- Commune de VILLARDONNEL : Mr Luciano STELLA - Mme Martine GARCIA

Absents :

- Mr Sacha DJORDJEVIC (Cuxac-Cabardès)- Mr Guy Jalabert (Fraise Cabardès) -Mr Régis HUC (Labastide-Esparbairénque)- Mr Jean Michel COURREAU (Laprade) - Mr Gilbert BATLLE (Mas-Cabardès) - Mr Joseph SKALA (Miraval-Cabardès) - Mme Chantal CONSTANSA (Saint-Denis) -Mme Céline VINCENT (Saissac)- Mme Christiane GROS (Trassanel) - Mr Daniel GERI (Villanière)

Absents excusés :

Mme Sylvie LEENHARDT (pradelles cabardès)- Mr Francis BELS (Roquefère)

Procuration :

Mr Henri ICHE de la commune des Ilhes Cabardès à Mme Mireille GARCIA
Mr Gilbert PLAGNES de la commune de Fontiers Cabardès à Mr Christian JIMENEZ

Mr Michael LAURENT de la commune de Saint-Denis à Mr Gérard BONNAFOUS
Mr David FERRE de la commune de Salsigne à Mr Stéphane BARTHAS

Monsieur Le Président ouvre la séance et informe qu'il y a 26 votants dont 4 procurations.

Madame Mireille Garcia est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Président souhaite consacrer le début de la séance du Conseil aux intempéries qui sont survenues dans la nuit du dimanche 14 Octobre au lundi 15 Octobre.

Il propose un moment de recueillement dédié aux victimes et aux sinistrés au travers d'une minute de silence.

Monsieur Le Président évoque le fait que toutes les communes ont été impactées par ces intempéries. Les quantités importantes de pluies qui se sont abattues sur les différents bassins versant des cours d'eau, des ruisseaux, tel que le Trappel, l'Orbiel et autres ont causés des dégâts sur les voiries, sur des habitations, des parcelles, des digues, des stations d'épurations, sur le réseau d'eau et ont provoqué des glissements de terrain. Les communes de Salsigne, Lastours et Villardonnel sont celles les plus durement touchées. Certains services publics de la Communauté de Communes ont connu des modifications, tels que les écoles, les crèches, la collecte des OM, la piscine. Monsieur Le Président tenait à saluer la disponibilité et l'implication des agents qui ont su se réorganiser le service et venir en aide à certaines communes du et hors territoire. La Communauté de Communes a en effet proposé l'aide de ses services auprès des communes sinistrées, c'est ainsi que des agents techniques, des écoles, des crèches, et administratif sont intervenus dans certaines communes.

Monsieur Le Président relève cet élan de solidarité qui s'est mise en place, y compris avec les entreprises privées. C'est cette solidarité qui permet au territoire d'avoir des perspective et envisager une reconstruction.

Monsieur Stella souhaite ajouter un point, celui de la calamité agricole. En effet, les différents cours d'eau ont endommagé, voire détruit un nombre important d'espaces consacrés à l'agriculture. Pour que cette problématique soit prise en compte, il est nécessaire que les mairies ou les exploitants fassent remonter le problème avec un inventaire des dégâts auprès de la chambre d'agriculture.

Monsieur Le Président effectue un compte rendu de la visite du Président de la République qui a lieu cet après-midi même. L'annonce fait valoir le déblocage d'une aide de 80 Millions d'€, une avance du FCTVA pour les communes, pas de franchises ou de vétustés pour les assurances.

Monsieur Barthas informe l'assemblée que l'après catastrophe est très difficile d'un point de vu matériel mais également d'un point de vu psychologique. Une cellule a été mise en place sur la commune de Salsigne avec des psychologues qui peuvent recevoir la population.

Monsieur Le Président fait part de la problématique des exploitations forestières qui réside dans le fait de laisser des bois avant débardage dans le sens de la pente. Dans ce cas, le ruissellement de l'eau entraine en même temps les rondins créant un effet de bélier pour les habitations ou les routes localisées en contre bas. La CDC étant dotée d'une Charte Forestière, une intervention sera effectuée auprès des exploitant forestiers pour les sensibiliser sur le sujet.

Monsieur Le Président propose de valider le compte rendu du Conseil Communautaire du 24 Septembre.

Tous pour.

- Choix du prestataire marché 'CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF'

La Communauté de Communes de la Montagne Noire présente dans ses statuts la compétence liée au SPANC. Pour rappel, le SPANC (service public d'assainissement non collectif) est une compétence obligatoire des Communauté de Communes.

Le marché concernant la prestation de contrôle des installations d'assainissement non collectif est arrivé à échéance. Afin de répondre aux exigences réglementaires liées au SPANC, une consultation à procédure adaptée a été lancée. Le marché étant inférieur à 90 000 € H.T, l'attribution du marché relève de la décision du bureau communautaire.

La société VEOLIA ENVIRONNEMENT (ancien sous-traitant) a été retenue pour les montants suivants :

Contrôle de conception : 85 € H.T soit 102 € TTC

Contrôle de bonne exécution : 85 € H.T soit 102 € TTC

Diagnostic : 95 € H.T soit 114 € TTC

- Choix du maître d'œuvre et mission SPS 'Travaux d'aménagement de la Piscine Intercommunale':

La Communauté de Communes de la Montagne Noire a déposé un permis concernant des travaux d'aménagement de la piscine intercommunale à savoir la création d'un espace de stockage, des travaux d'isolation et de reprise de la façade.

Il est proposé de retenir le Maître d'œuvre, Monsieur Alain Resclause pour un taux de rémunération de 10.85 % sur la base du montant H.T des travaux (84 904 € H.T soit une MO à 9 212.08 € H.T).

Une mission de coordinateur de sécurité pour un montant de 906 € H.T

Autres Points de l'ordre du jour :

COMMISSION FINANCES / PERSONNEL / SOCIAL

• Demandes de subventions 2019

Monsieur Le Président expose les différentes demandes de subvention 2019 sollicitées par la Communauté de Communes, à savoir :

- Agenda D'accessibilité programmé (ADAP)
- Réalisation d'une Chaufferie Bois à la piscine Intercommunale
- Aménagement de l'aire d'expérimentation des fours métallurgiques du musée de la mine et de la métallurgie en Montagne Noire
- Demande de subvention auprès de la Région Occitanie : Projet d'aménagement d'un sentier de randonnée sur la rigole de la Montagne Noire
- Demande de subvention auprès de la CAF de l'Aude pour l'amplitude horaire élargie sur le MA de Saissac (fonctionnement)
- Demande de subvention auprès de la CAF de l'Aude pour l'acquisition d'un logiciel pour les équipements jeunesse (investissement)
- Demande de subvention auprès de la CAF de l'Aude pour le projet "Etre différent" (mise en œuvre 2018-2019 sur l'ALSH - Fonctionnement)

- MSAP 2019
- TDENS 2019

Monsieur Bêteille s'interroge sur la cohérence de demander des subventions auprès du Département auprès l'événement du 15 Octobre.

Monsieur Le Président répond qu'il est cohérent de procéder aux différentes demandes de subventions, mais qu'il serait logique que le Département n'accorde pas d'aides financières en 2019 qui seront consacrées à la reconstruction des communes sinistrées.

Monsieur Le Président propose de passer au vote :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

- **GAL du Carcassonnais : Amélioration du camping, 'La Porte d'Autant'**

Monsieur Le Président expose que dans le cadre du Groupe d'Action local du Pays Carcassonnais, le territoire est sollicité pour participer au financement d'un projet concernant une amélioration du camping de la Porte d'Autant localisé sur la commune de SAISSAC. Ce projet consiste à inscrire le camping dans une démarche écologique du site avec notamment l'acquisition de matériel. La proposition est de valider une participation financière de la CDC à hauteur de 60 % soit un montant de 2 104.67 € et 40 % pour la commune de Saissac soit un montant de 1 403.10 €.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

- **GAL du Carcassonnais : Mariage 'Made in France'**

Dans le même registre, un porteur de projet développe une activité de conception et de commercialisation de robes de mariées et accessoires en ayant pour objectif d'assurer une fabrication 100 % française en essayant d'associer des partenaires locaux (fleuriste, viticulteur...).

Le co-financement public pour valider ce dossier à l'Europe s'élève à 4 928.96 €.

Monsieur Bonnafoux s'interroge sur le fait d'intervenir financièrement sur de tels projets. Comment la Communauté de Communes va pouvoir aider tous les projets ou les arbitrer ?

Monsieur Le Président répond que la Communauté de Communes répondra dans les projets qu'elle considèrera d'intérêt communautaire et dans la limite des crédits disponibles.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

- **Convention d'adhésion à la médiation préalable avec le CDG 11**

Monsieur Saxe précise que l'article 5, IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit que, à titre expérimental, pour une durée de 4 ans maximum, à compter de la promulgation de la loi, les recours contentieux formés par les agents publics relevant de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire (MPO). Il est bien précisé que cette médiation s'applique avant contentieux.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique de l'Aude propose au travers d'une convention afin d'expérimenter la mutualisation d'un médiateur permettant aux collectivités d'être conforme à cette réglementation.

Monsieur Le Président propose de valider cette convention.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

- **Admission en non-valeur de produits irrécouvrables**

Monsieur Le Président informe l'assemblée que la Communauté de Communes est concernée par une décision de surendettement. Il est proposé de délibérer pour admettre en non-valeur la somme de 104.76 € pour une famille.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

- **Actes relatifs aux mandats spéciaux et frais de représentation des élus – remboursement des frais de mission et de déplacements**

Pour l'exercice de leur mandat, les membres de l'assemblée délibérant peuvent être amenés à effectuer un certain nombre de déplacements et participer à diverses réunions où ils représentent la CDC. Le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) permet l'indemnisation de certains Frais de déplacement et de séjour (comportant hébergement et repas) pour les cas suivants et sous réserve d'un ordre de mission préétabli :

Exécution d'un mandat spécial,

Participation des conseillers communautaires aux réunions des instances ou organismes où ils représentent leur CDC si ces réunions ont lieu en dehors du territoire

Exercice du droit à la formation

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

COMMISSION ECOLES / ALAE

- **Participation de la CDC de la Montagne Noire à l'école numérique**

Dans le cadre du plan numérique pour l'éducation et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, l'État lance un deuxième appel à projet destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles des communes rurales.

Monsieur Ferrer explique que le projet consiste à accompagner spécifiquement les territoires ruraux pour faire en sorte que l'innovation pédagogique au service du développement des usages du numérique concerne tous les territoires et à soutenir les initiatives innovantes des équipes pédagogiques et éducatives dans et autour de l'école contribuant à la réussite scolaire.

La subvention de l'État indexée sur le principe du 50%-50% avec un minimum de 4000 € investis par la commune (2000+2000) ; L'aide de l'État est plafonnée à 7000 euros. Par exemple : Si la commune investit 13000 euros TTC, la subvention sera de 6 500 euros.

La Possibilité de choix très larges : classes mobiles PC ou tablettes, TBI, mais aussi câblage, réseau informatique, infrastructures numériques...

Il est proposé que la Communauté de Communes, compétente en matière scolaire, candidate à ce plan numérique.

Monsieur Le Président souligne l'implication de Monsieur Guitard, vice-président dédié aux ALAE et aux écoles, de Monsieur Ferrer et Madame Martinez qui permet aujourd'hui de présenter un dossier de la Communauté de Communes au titre de ce dispositif.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- Candidature à l'appel à projet régional : Collectivités pilotes pour le développement de projets d'énergie renouvelables territoriaux

Monsieur Le Président explique qu'en lien direct avec la Charte de développement des parcs éolien et photovoltaïque au sol, la Communauté de Commune a la possibilité de candidater à un appel à projet lancé par la région. L'objet de cet appel à projet ouvert jusqu'au 19 octobre 2018 est de proposer aux collectivités un ensemble d'accompagnement et d'outils d'aide pour qu'elles puissent devenir partie prenantes des projets éoliens et photovoltaïque au sol sur leur territoire.

L'appel à projet a précisément pour but d'aider les collectivités à aller vers cette deuxième solution bien plus intéressante mais aussi plus complexe à maîtriser. Il a aussi pour but de référencer des projets pouvant ensuite être accompagnés financièrement par l'AREC (Agence Régionale de l'Energie et du Climat) qui pourra cofinancer du développement de projet sur des projets déjà mûris par le présent appel à projet.

Proposition :

Il est proposé de solliciter la Région dans cet appel à projet sur :

- MOBILISER TERRITOIRE : animation de réunions publiques (une ou deux réunions plutôt public citoyen avec formats innovants, l'autre peut-être plutôt public monde agricole en partenariat avec la Chambre)
- FORMER LES ELUS : cycle de formations sur comment reprendre en main les projets d'EnR, les différents montages possibles (100% public, public-privé, public-citoyen, public-privé-participatif, etc.)
 - SÉLECTION PARTENAIRES : rédaction d'un cahier des charges type pour mettre en concurrence les développeurs qui sera mis à disposition de toutes les collectivités (et groupes de citoyens motivés) + appui à la sélection si négociations enclenchées
 - MONTAGE JURIDIQUE ET FINANCIER : si création de sociétés il y a > appui aux choix statutaires (SAS/SEM/SCIC) et Aide à la recherche de financements (régionaux et nationaux) pour la phase d'études.

Le dossier de candidature a été remis le vendredi 19 Octobre auprès des services de la Région. (date limite de dépôt), qui ne sera validé que si le Conseil Communautaire donne une suite favorable ce soir.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Modification / Extension du champ d'intervention du SIAH du Fresquel

Monsieur Le Président évoque la sollicitation du syndicat du bassin du Fresquel qui a approuvé par délibération la modification et l'extension de son champ d'intervention. Il s'agit d'intégrer pour

- la CDC Lauraguais Revelois Sorezois, les communes d'Arfons pour 53 % et Les Cammazes pour 24 %.
- la CDC Montagne Noire, la commune de Laprade à 100 %.

De ce fait, le syndicat demande de bien vouloir prendre une délibération afin d'approuver cette modification / extension.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

- Modification Règlement de Service SPANC

Il s'agit de modifier le règlement de service du SPANC en intégrant les prix pratiqués suite à la consultation.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 26

QUESTIONS DIVERSES

- Rapport d'activité

Monsieur Le Président remercie l'assemblée et clôture la séance.

20 h 15 fin de séance